



Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** EPM MEYZIEU

TENTATIVE DE MEURTRE À L'EPM

La violence n'est plus une exception, mais bien le quotidien à l'EPM du Rhône. La mise en place des promenades depuis le 16 mai 2022, « affecte **de nouveau** notre intégrité physique au profit du bien-être de nos pensionnaires ».

Nous ne pouvons plus travailler dans de telles conditions, il est temps de revoir les priorités, notamment la sécurité.

Lundi 30 mai 2022. Alors que l'agent en poste à l'upeca va voir un détenu pour l'envoyer au pôle scolaire pendant qu'il a une promenade en cours (autorisé sur la note de service concernant la mise en place des promenades), le mineur tente de forcer le passage. Face au refus de l'agent, le détenu mécontent lui donne coup de pied, le projetant violemment. Le collègue percutera le mur dans un premier temps, mais le détenu a une idée bien précise en tête. **Le détenu ceinture l'agent à terre, l'attrape au niveau du cou et tente de l'étrangler.**

Notre collègue se retrouve avec 4 jours d'ITT, sans compter l'impact psychologique de cette agression infâme.

Mercredi 31 mai vers 12 h 15, nouvelle scène de violence à l'EPM, toujours durant le temps de promenade. Une bagarre éclate entre détenus. Une mise en prévention sera nécessaire pour mettre fin à l'incident pour ce mineur au passif pénal bien chargé. Dans la même journée, il insultera les agents, refusera de se soumettre à leurs injonctions, fera preuve de violences verbales et physiques et enfin menacera de porter atteinte aux véhicules des personnels pénitentiaires stationnés sur le parking.

La coupe est pleine. Il est temps d'agir vite et bien avec les transferts immédiats de ces deux détenus ainsi qu'une révision de la note de service promenade.

Le bureau local **FORCE OUVRIÈRE** demande à ce que nous remettions en place les postes CDM (coupures, Dispo., Mouvements) pour une fluidité des mouvements et surtout, la sécurité de tous.

Le bureau local **FORCE OUVRIÈRE** demande à ce que lorsqu'il y a une promenade, aucun autre mouvement ou entretien soit réalisé par l'agent de l'unité comme avant la mise en place des promenades quotidiennes.

Le bureau local **FORCE OUVRIÈRE** demande le transfert immédiat des deux détenus.

Le bureau local **FORCE OUVRIÈRE** souligne le professionnalisme des agents et souhaite un prompt rétablissement au collègue.

SL FO Justice Meyzieu
Le 2 juin 2022

